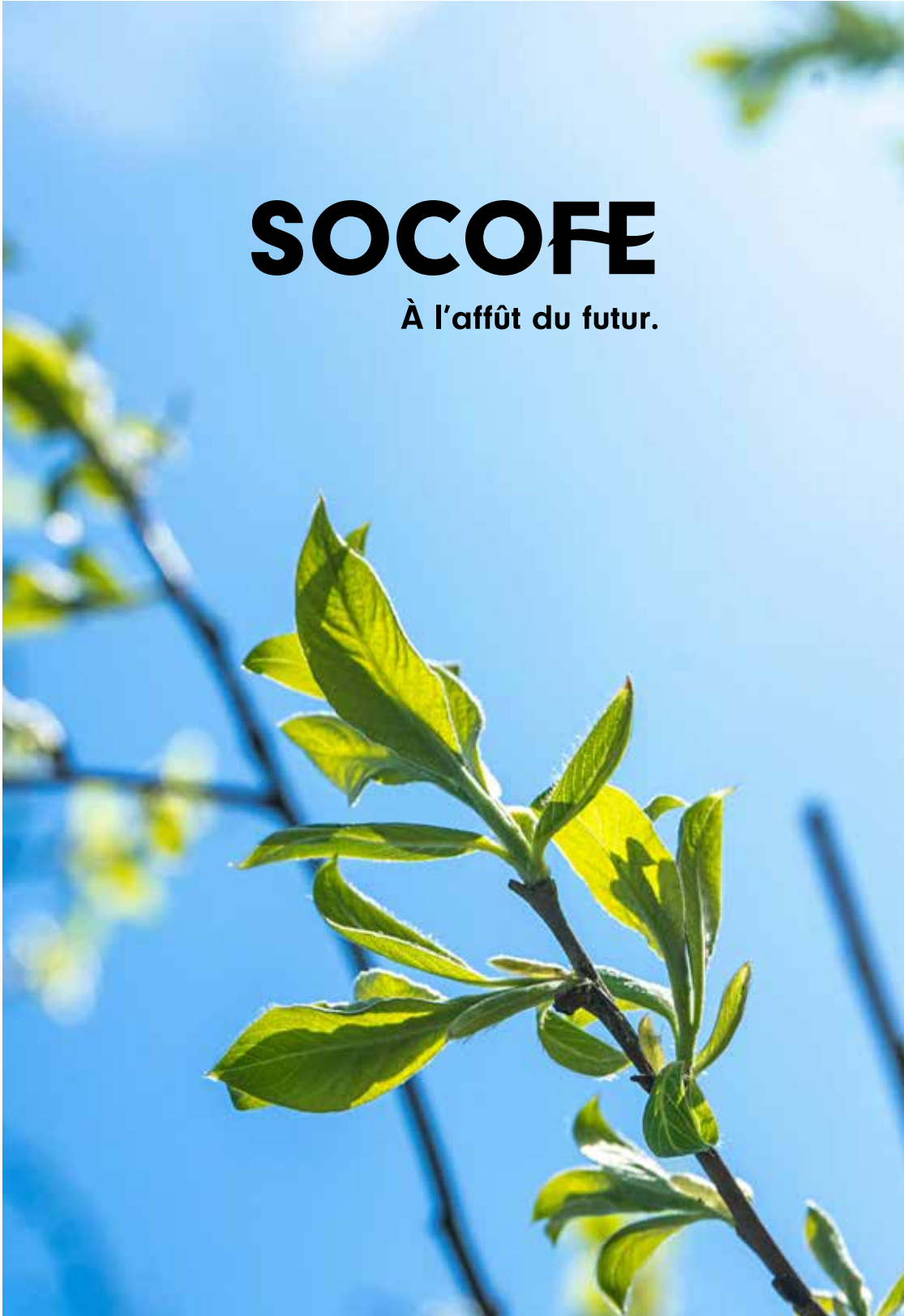


SOCOFÉ

À l'affût du futur.

COMPTES CONSOLIDÉS 2023



RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

I. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation et les pourcentages détenus sont présentés dans le diagramme ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2023, le périmètre du groupe a fait l'objet de plusieurs modifications :

- Prise de participation directe de 33,33% dans la société EWATe SA,
- Prise de participation dans la société FLUXYS C-GRID SA, directe à hauteur de 10% et indirecte à hauteur de 16,20% au travers de PUBLIGAZ SC/FLUXYS SA/FLUXYS BELGIUM SA.
- Prise de participation indirecte dans les sociétés PERPETUM INFRA 4BE SA à hauteur de 15%, WESTERN WALLONIA WIND & ENERGY SA à hauteur de 15% et GREEN FOR POWER - HELIOS SA à hauteur de 30% au travers de GREEN FOR POWER SA.

Il est également à noter qu'au cours de l'exercice 2023, SOCOFE a augmenté sa participation en :

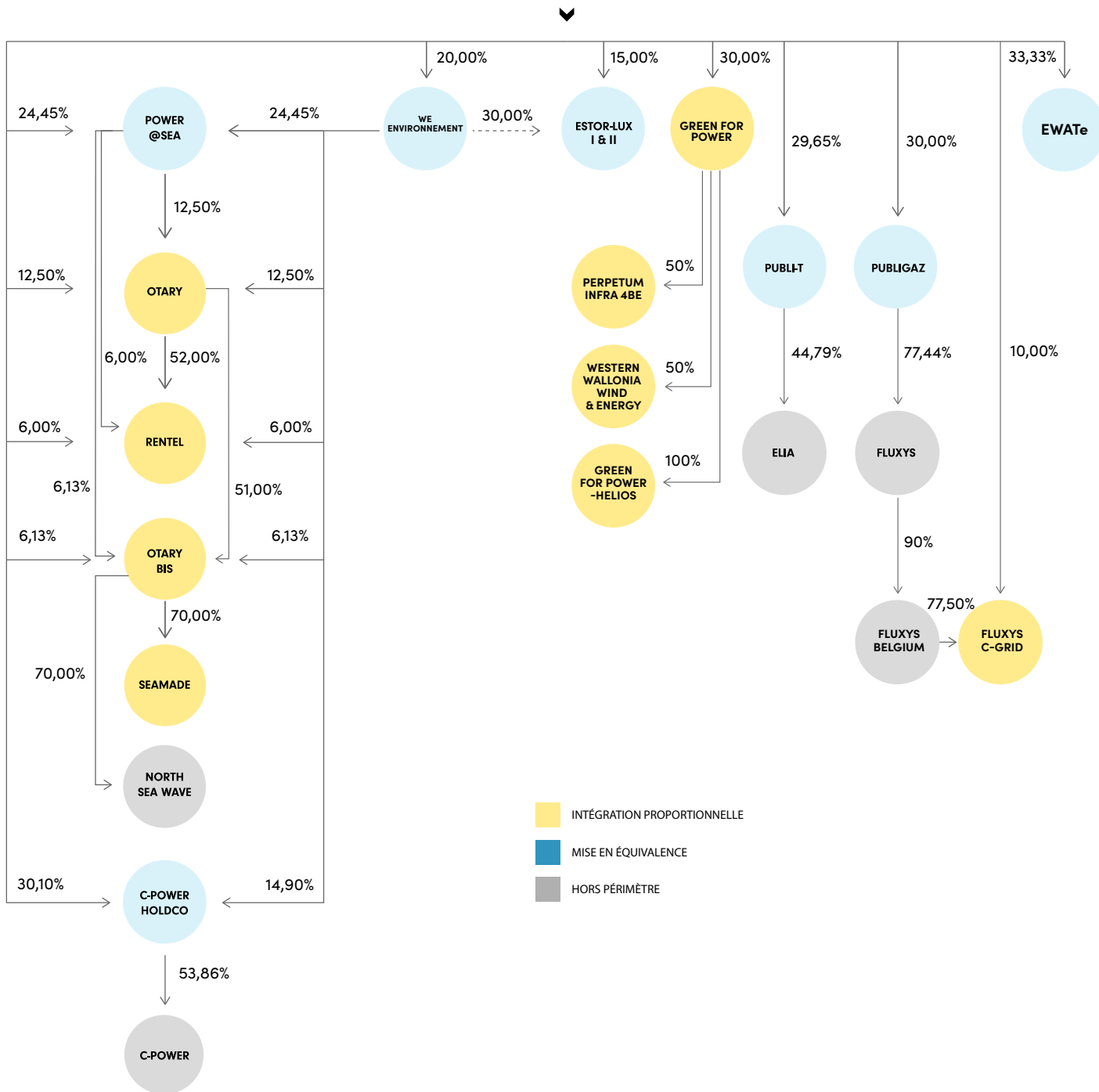
- PUBLI-T SC à concurrence de 1,96% suite à l'apport en nature d'actions PUBLI-T SC détenues par FINIMO SC, IPFBW SC et Ville de WAVRE en décembre 2023 et à la souscription, lors de l'augmentation de capital de juin 2023, de toutes les parts qui revenaient aux actionnaires de la catégorie D2.
- PUBLIGAZ SC à concurrence de 1,80% suite à l'apport en nature d'actions PUBLIGAZ SC détenues par FINIMO SC et IPFBW SC en décembre 2023.

Les pourcentages consolidés détenus sont les suivants :

Sociétés du périmètre	2023	2022
C-POWER HOLDCO	33,08	33,08
ESTOR-LUX	21,00	21,00
ESTOR-LUX II	21,00	21,00
EWATe	33,33	-
FLUXYS C-GRID	26,20	-
GREEN FOR POWER	30,00	30,00
GREEN FOR POWER - HELIOS	30,00	-
OTARY RS	18,67	18,67
OTARY BIS	18,67	18,67
PERPETUM INFRA 4BE	15,00	-
POWER@SEA	29,34	29,34
PUBLIGAZ	30,00	28,20
PUBLI-T	29,65	27,69
RENTEL	18,67	18,67
SEAMADE	13,07	13,07
WE ENVIRONNEMENT	20,00	20,00
WESTERN WALLONIA WIND & ENERGY	15,00	-

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE SOCOFE AU 31/12/2023

SOCOFE



II. COMMENTAIRES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le total du bilan au 31 décembre 2023 est de 1.306.734.460 €.

Actif

Les *immobilisations incorporelles* s'élèvent à 67.869 €.

Les *écarts de consolidation positifs* s'établissent à 113.772.927 €. L'augmentation de 43.019.234 € par rapport à 2022 s'explique d'une part par de nouveaux goodwill à hauteur de 64.509.384 € liés aux apports en nature des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ en SOCOFE, à l'augmentation de capital en PUBLI-T et à l'acquisition de WESTERN WALLONIA WIND & ENERGY par GREEN FOR POWER et d'autre part par les amortissements de l'exercice de -21.490.150 € sur les goodwill liés à l'acquisition des parts de PUBLI-T et PUBLIGAZ en 2018 et 2019 et des parts de GREEN FOR POWER en 2022 ainsi qu'un amortissement prorata temporis sur les nouveaux goodwill 2023.

Les *immobilisations corporelles* s'élèvent à 277.184.714 € ; une diminution par rapport à 2022 majoritairement expliquée par les amortissements de l'exercice en partie compensée par les nouveaux investissements principalement menés en GREEN FOR POWER.

Les *immobilisations financières*, à hauteur de 821.373.045 €, sont en augmentation de 110.741.223 € principalement suite à l'augmentation des participations en PUBLI-T et PUBLIGAZ (via les apports en nature des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ et la participation à l'augmentation de capital en PUBLI-T) et le remboursement de certaines créances par les entreprises mises en équivalence notamment le prêt actionnaire de 37.000.000 € octroyé à PUBLI-T.

Les *créances à un an au plus* se chiffrent à 17.460.504 €.

Les *placements de trésorerie* s'élèvent à 48.539.337 € et les valeurs disponibles à 22.188.176 €. Au total, au 31/12/2023, la trésorerie est donc en augmentation de 8.723.221 € par rapport à l'an dernier ; la diminution de la trésorerie chez SOCOFE suite aux investissements étant plus que compensée par l'augmentation de celle-ci chez RENTEL et SEAMADE suite aux excellents résultats enregistrés.

Les *comptes de régularisation* de l'actif s'établissent à 6.147.888 €.

Passif

En 2023, les *fonds propres* du groupe ont été portés à 998.440.663 € notamment suite à l'augmentation de capital en SOCOFE à hauteur de 102.440.762 € et une augmentation des réserves consolidées de l'ordre de 42.045.249 €.

Les *provisions et impôts différés* s'élèvent à 6.375.513 €.

Les *dettes à long terme* sont en diminution de 12.714.560 € pour s'élever à 236.141.528 € au 31/12/2023.

Au total, les dettes à un an au plus se chiffrent à 64.904.185 € et résultent notamment de la partie annuelle à verser sur les dettes long terme (22.268.039 €), de dettes commerciales et fiscales (21.797.140 €) et du solde de dividende à verser par SOCOFE (19.529.706 €).

Enfin, les *comptes de régularisation* du passif sont de 872.571 €.

Compte de résultat

En 2023, le groupe a réalisé un *bénéfice net consolidé (part du groupe)* de 62.485.752 € ; en augmentation de 28.751.582 € par rapport à l'exercice 2022.

Cette évolution s'explique principalement par :

Pour les entreprises consolidées, une augmentation du résultat de 24.253.362 € expliquée notamment par la combinaison des mouvements suivants :

- Une augmentation des ventes et prestations de 42.005.914 € provenant principalement des bons résultats de RENTEL et SEAMADE ;
- Une augmentation des charges d'exploitation de 11.547.730 €, dont 8.825.702 € de taxes « excess profit » sur les premiers mois de l'année dans l'offshore ;
- Une augmentation du résultat financier d'un montant de 1.448.740 € ;
- Une augmentation des impôts sur le résultat à concurrence de 7.419.831 €.

Pour les entreprises mises en équivalence, une croissance de leur quote-part dans le résultat pour un montant de 4.498.220 €.

III. ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

2023 a été marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine et la reprise du conflit Israélo-Palestinien, une inflation en baisse et des taux d'intérêt d'un niveau certain et présentant de la volatilité.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas connaissance d'événements survenus après la clôture de l'exercice susceptibles d'impacter les comptes clôturés au 31 décembre 2023.

V. AUCUN DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE N'A ÉTÉ PORTÉ À NOTRE CONNAISSANCE DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.

VI. LE GROUPE N'A AUCUNE ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.

VII. INFORMATIONS CONCERNANT L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LE GROUPE POUR AUTANT QUE CELA SOIT PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF, DU PASSIF, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES PERTES ET PROFITS DU GROUPE

Certaines filiales intégrées dans la consolidation utilisent des instruments financiers dont la valeur de marché (pourcentage intégré dans la consolidation) est de 14.427.692 EUR.

VIII. IL N'Y A PAS À NOTRE CONNAISSANCE DE RISQUES ET/OU D'INCERTITUDES SUPPLÉMENTAIRES CONNUS HORMIS CEUX INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE NOTRE GROUPE, C'EST-À-DIRE CEUX LIÉS AU SUIVI DES PARTICIPATIONS DÉTENUES ET PRÊTS ACCORDÉS DANS DES ENTREPRISES.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

A. Principe

1. Intégration globale

La méthode de l'intégration globale est retenue lorsque la filiale est contrôlée par la société mère dans la mesure où :

- soit la société-mère possède directement ou indirectement plus de 50% du capital ;
- soit la société-mère dispose d'un contrôle exclusif sur les organes de gestion de la société concernée.

Ces règles sont appliquées pour autant que l'image fidèle des comptes consolidés soit assurée.

2. Intégration proportionnelle

La méthode de l'intégration proportionnelle est retenue lorsque la société-mère dispose d'un contrôle conjoint.

3. Mise en équivalence

La mise en équivalence est utilisée :

1. dans le cas d'influence notable permanente sur l'orientation de la gestion. Elle est présumée lorsque 20% au moins des droits de vote sont détenus directement ou indirectement (article 1:21 du CSA). Cette présomption serait non fondée si, par exemple, le détenteur des actions n'avait pas accès à la comptabilité, de sorte que l'information requise pour la consolidation ne pourrait être obtenue.

Il est à noter que, pour les sociétés ESTOR-LUX I et ESTOR-LUX II la méthode de mise en équivalence a été retenue en vue de refléter

annuellement la quote-part du groupe dans les résultats de celles-ci et donc de revaloriser annuellement la valeur des dites participations par rapport aux fonds propres détenues par le groupe (21% de détention mais 15% de contrôle direct).

De plus, pour la société EWATe, la méthode de mise en équivalence a également été retenue car, à partir du 30 janvier 2024, la SA SOCOFE ne dispose plus d'un contrôle conjoint.

2. dans les cas où, pour assurer la consolidation pertinente d'une société filiale (au sens des points 1. Intégration globale et 2. Intégration proportionnelle ci-dessus) qui est détenue directement et indirectement par SOCOFE, il est nécessaire de mettre également en équivalence la société participée qui détient simultanément et directement la filiale.

3. enfin, toute société associée est mise en équivalence au travers de ses comptes sociaux BGAAP lorsque les comptes consolidés ne sont pas disponibles.

B. Dérogation

Il peut être dérogé à ces principes généraux dans les cas d'exclusion qui sont alors explicités ci-dessous.

C. Écart de consolidation

Lors de la première consolidation, les écarts de consolidation positifs évalués à cette date sont portés à l'actif et les écarts de consolidation négatifs évalués à cette date sont maintenus en réserve consolidée. Les acquisitions ultérieures feront l'objet d'une analyse identique.

2. RÈGLES D'ÉVALUATION

Frais d'établissement

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis, prorata temporis, suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

Immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Les immobilisations incorporelles et les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'un plan d'amortissement étalé sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se référera aux règles des filiales.

Les écarts de consolidation portés à l'actif du bilan sont amortis, en fonction de leur durée d'utilité ou d'utilisation probable, entre 3 ans et 10 ans.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-values ou de dépréciations durables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

RÈGLES GÉNÉRALES

Les amortissements annuels sont pratiqués, prorata temporis, suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

Les principales durées d'amortissement sont :

- 30 ans pour les bâtiments administratifs ;
- 10 ans pour les installations, aménagements, rénovations de biens propres ;
- 2 à 10 ans pour le mobilier et le matériel roulant ;
- 3 à 5 ans pour le matériel informatique ;
- 10 à 30 ans pour les autres installations ;
- 15 à 20 ans pour les turbines ;
- actifs détenus en location financement : durée du contrat.

Pour les immobilisations plus spécifiques des filiales, on se réfère aux règles des filiales.

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont, eux, pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

À la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Opérations, avoirs et engagements en devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères font l'objet d'une conversion au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion négatifs résultant de cette opération sont enregistrés en compte de résultats, les écarts de conversion positifs sont pris en compte de régularisation.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

Impôts

La charge fiscale relative à l'exercice est déterminée à la date de clôture en fonction de l'impôt estimé et ce, en tenant compte des versements anticipés et des précomptes imputables.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère.

Lorsque la date de clôture des comptes d'une société filiale est comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre, ses comptes annuels sont utilisés tels quels ; si la date de clôture est antérieure au 30 septembre, une situation intercalaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION*

ACTIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.212.398.554,57	1.073.623.419,45
Immobilisations incorporelles	5.8	21	67.868,83	94.074,57
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	113.772.926,63	70.753.692,60
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	277.184.714,12	292.143.830,66
Terrains et constructions		22	668.339,92	698.719,00
Installations, machines et outillage		23	268.681.106,77	288.897.879,12
Mobilier et matériel roulant		24	161.569,35	190.471,94
Location-financement et droits similaires		25	-	-
Autres immobilisations corporelles		26	218.709,63	224.408,91
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	7.454.988,45	2.132.351,69
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	821.373.044,99	710.631.821,62
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	779.386.139,13	668.953.786,23
Participations		99211	779.363.711,19	631.500.568,95
Créances		99212	22.427,94	37.453.217,28
Autres immobilisations financières	5.10	284/8	41.986.905,86	41.678.035,39
Actions et parts		284	30.568.007,44	30.208.007,45
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	11.418.898,42	11.470.027,94
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	94.335.905,76	83.367.171,19
Créances à plus d'un an		29	-	1.624.906,00
Autres créances		291	-	1.624.906,00
Créances à un an au plus		40/41	17.460.504,16	14.880.788,18
Créances commerciales		40	12.493.127,51	10.683.955,09
Autres créances		41	4.967.376,65	4.196.833,09
Placements de trésorerie		50/53	48.539.337,49	24.828.782,19
Autres placements		51/53	48.539.337,49	24.828.782,19
Valeurs disponibles		54/58	22.188.175,60	37.175.509,92
Comptes de régularisation		490/1	6.147.888,51	4.857.184,90
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.306.734.460,33	1.156.990.590,64

* Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

PASSIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	998.440.662,73	854.081.537,52
Apport*		10/11	590.354.406,57	487.913.645,00
Capital		10	590.354.406,57	487.913.645,00
Capital souscrit		100	590.354.406,57	487.913.645,00
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	406.255.009,68	364.209.760,64
Ecart de consolidation négatifs	5.12	9911	86.572,01	86.572,01
Subsides en capital		15	1.744.674,47	1.871.559,87
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	6.375.513,29	5.094.900,64
Provisions pour risques et charges		160/5	5.793.955,10	4.471.047,32
Pensions et obligations similaires		160	2.842,55	2.842,55
Charges fiscales		161	88.087,61	82.324,61
Grosses réparations et gros entretien		162	227.368,91	212.811,31
Autres risques et charges		164/5	5.475.656,03	4.173.068,85
Impôts différés	5.6	168	581.558,19	623.853,32
DETTES		17/49	301.918.284,31	297.814.152,48
Dettes à plus d'un an	5.13	17	236.141.528,34	248.856.088,38
Dettes financières		170/4	236.141.528,34	248.856.088,38
Emprunts subordonnés		170	10.513.011,47	7.615.496,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	75.332,63	100.522,65
Établissements de crédit		173	216.195.637,15	234.109.847,90
Autres emprunts		174	9.357.547,09	7.030.221,83
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	64.904.185,05	43.343.104,32
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	22.268.039,14	22.610.478,80
Dettes financières		43	1.204.732,24	-
Établissements de crédit		430/8	1.204.732,24	-
Dettes commerciales		44	10.657.714,69	3.060.152,32
Fournisseurs		440/4	10.657.714,69	3.060.152,32
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	11.139.425,06	1.439.578,06
Impôts		450/3	10.752.705,98	1.140.120,72
Rémunérations et charges sociales		454/9	386.719,08	299.457,34
Autres dettes		47/48	19.634.273,92	16.232.895,14
Comptes de régularisation		492/3	872.570,92	5.614.959,78
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.306.734.460,33	1.156.990.590,64

* Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

COMPTES DE RÉSULTAT

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/76A	87.667.360,49	45.888.865,93
Chiffre d'affaires	5.14	70	86.173.908,75	42.886.063,38
Autres produits d'exploitation		74	1.493.451,74	2.775.383,05
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	-	227.419,50
Coût des ventes et des prestations		60/66A	44.266.468,96	32.712.427,81
Approvisionnements et marchandises		60	8.182,41	16.634,87
Achats		600/8	8.182,41	16.634,87
Services et biens divers		61	11.194.415,62	10.455.067,16
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	2.146.131,74	1.780.213,95
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	20.613.469,39	19.121.082,61
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	62.666,57	25.244,40
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	1.322.907,79	1.227.502,82
Autres charges d'exploitation		640/8	8.912.384,38	86.682,00
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	6.311,06	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	43.400.891,53	13.176.438,12
Produits financiers		75/76B	3.717.984,46	1.727.324,56
Produits financiers récurrents		75	3.717.984,46	1.727.324,56
Produits des immobilisations financières		750	1.536.912,32	1.205.042,61
Produits des actifs circulants		751	2.025.585,90	395.396,80
Autres produits financiers		752/9	155.486,24	126.885,15
Charges financières		65/66B	28.979.690,48	28.437.770,40
Charges financières récurrentes		65	28.979.690,48	28.437.770,40
Charges des dettes		650	7.462.467,72	7.766.050,38
Amortissements sur écart de consolidation positifs		9961	21.490.150,36	20.642.084,25
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		651	-	4.741,80
Autres charges financières		652/9	27.072,40	24.893,97
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	18.139.185,51	-13.534.007,72
Prélèvement sur les impôts différés		780	42.295,13	42.295,13
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	8.425.070,40	1.005.239,27
Impôts	5.14	670/3	8.431.671,17	1.365.656,44
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	6.600,77	360.417,17
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	9.756.410,24	-14.496.951,86
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	52.729.342,21	48.231.122,16
Résultats en bénéfice		99751	53.443.852,63	48.239.845,12
Résultats en perte		99651	714.510,42	8.722,96
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	62.485.752,45	33.734.170,30
Part du groupe dans le résultat		99762	62.485.752,45	33.734.170,30

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE, FORME JURIDIQUE, ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) ¹²	FRACTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT DÉTENUE (EN %) ³	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) ⁴
C-POWER HOLDCO SA Herkenrodesingel 14 • 3500 Hasselt • BELGIQUE BE 0472.967.347	EI	33,08	0,0
OTARY RS SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0833.507.538	P	18,67	0,0
POWER@SEA SA Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht • BELGIQUE BE 0468.783.479	EI	29,34	0,0
WE ENVIRONNEMENT SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0426.516.918	EI	20,00	0,0
RENTEL SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0842.251.889	P	18,67	0,0
OTARY BIS SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0700.246.364	P	18,67	0,0
PUBLIGAZ SC Galerie Ravenstein 4 boîte 2 • 1000 Bruxelles • BELGIQUE BE 0447.845.040	EI	30	1,8
PUBLI-T SC Galerie Ravenstein 4 boîte 2 • 1000 Bruxelles • BELGIQUE BE 0475.048.986	EI	29,65	1,96
SEAMADE SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende • BELGIQUE BE 0543.401.324	P	13,07	0,0
ESTOR-LUX SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0749.614.317	EI	21,00	0,0
GREEN4POWER SA Avenue Maurice Destenay 13 boîte 2 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0666.984.074	P	30,00	0,0
ESTOR-LUX II SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0791.483.574	EI	21,00	0,0
FLUXYS C-GRID SA Rue Guimard 4 • 1040 Bruxelles • BELGIQUE BE 1002.472.828	P	26,2	26,2
EWATe SA Avenue Maurice Destenay 13 boîte 2 • 4000 Liège • BELGIQUE BE 0798.422.341	EI	33,33	33,33
PERPETUM INFRA 4BE SA Begoniastraat 34 • 9810 Nazareth • BELGIQUE BE 0766.988.995	P	15	15
WESTERN WALLONIA WIND & ENERGY SA Quai Saint-Brice 35, 7500 Tournai • BELGIQUE BE 0783.292.420	P	15	15
GREEN FOR POWER - HELIOS SA Avenue Maurice Destenay 13 boîte 2, 4000 Liège • BELGIQUE BE 1000.086.727	P	30	30

1 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments auxquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités

(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint

(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 3:97 et 3:98 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital ou de l'apport de 10 % au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE, FORME JURIDIQUE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	FRACTION DU CAPITAL OU DE L'APPORT DÉTENUE ¹	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE ²			
		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
				(+) OU (-) (EN UNITÉS)	
PUBLIPART SA Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles • Belgique BE 0875.090.844	13,49	30/09/2023	EUR	101.006.958,00	4.624.185,00
SPGE SA Rue des Écoles 17-19 • 4800 Verviers • BELGIQUE BE 0420.651.980	11,5	31/12/2022	EUR	2.008.775.128,00	7.397.237,00

1 Fraction du capital ou de l'apport détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.
2 Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

	CODES	EXERCICE
Impôts différés et latences fiscales		
Impôts différés	(168)	581.558,19
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés)	1681	581.558,19

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxx	170.597,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	5.730,40	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	176.328,05	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxx	76.523,08
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	31.936,14	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	108.459,22	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	67.868,83	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxx	854.984,86
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	854.984,86	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxx	156.265,86
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	30.379,08	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	186.644,94	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	668.339,92	
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxx	356.312.866,24
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	38.079,04	
Cessions et désaffectations	8172	779,26	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	243.920,70	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	356.594.086,72	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxx	67.414.987,12
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	20.498.772,09	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	779,26	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	87.912.979,95	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	268.681.106,77	
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxx	366.550,67
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	7.538,42	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	374.089,09	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxx	176.078,73
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	36.441,01	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	212.519,74	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	161.569,35	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxx	253.767,94
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	12.620,38	
Cessions et désaffectations	8175	2.624,49	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	263.763,83	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxx	29.359,03
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	15.941,05	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	245,88	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	45.054,20	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	218.709,63	
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxx	2.132.351,69
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	5.566.557,46	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-243.920,70	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	7.454.988,45	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	7.454.988,45	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxx	546.408.356,48
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	140.101.115,39	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	686.509.471,87	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxx	105.000,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	105.000,00	
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence	99941P	xxxxxxxxxx	85.197.212,47
Mutations de l'exercice			
Quote-part dans le résultat de l'exercice	999411	52.729.342,21	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	999421	-44.967.315,36	
Autres types de variations des capitaux propres	999431		
Variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+)/(-)	99941	92.959.239,32	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99211)	779.363.711,19	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - CRÉANCES			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99212P	xxxxxxxxxx	37.453.217,28
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	508.149,29	
Remboursements	8591	37.938.938,63	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(99212)	22.427,94	
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxx	32.452.602,63
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	359.999,99	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	32.812.602,62	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxx	534.278,60
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	534.278,60	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxx	1.710.316,58
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	1.710.316,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	30.568.007,44	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxx	11.470.027,94
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	164.193,72	
Remboursements	8592	215.323,24	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	11.418.898,42	

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxx	364.209.760,64
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+)/(-)	99002	62.485.752,45	
Autres variations (+)/(-) (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)	99003	-20.440.503,41	
Distribution de dividendes		-44.536.836,00	
Autres		-142.605,26	
Intégration comptes consolidés C-Power-Holdco		24.238.937,86	
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	(9910)	406.255.009,68	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxx	70.753.692,60
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	64.509.384,39	
Amortissements	99041	21.490.150,36	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	113.772.926,63	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxx	86.572,01
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	86.572,01	

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	CODES	EXERCICE
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	22.268.039,14
Emprunts subordonnés	8811	578.638,36
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	25.190,03
Etablissements de crédit	8841	21.664.210,75
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	22.268.039,14
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	81.463.934,51
Emprunts subordonnés	8812	3.279.256,87
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	75.332,63
Etablissements de crédit	8842	78.109.345,01
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	81.463.934,51
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	154.677.593,84
Emprunts subordonnés	8813	7.233.754,60
Etablissements de crédit	8843	138.086.292,15
Autres emprunts	8853	9.357.547,09
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	154.677.593,84
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ		
Dettes financières	8922	28.625.133,62
Emprunts subordonnés	8932	5.976.923,08
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	100.522,65
Etablissements de crédit	8962	22.547.687,89
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	28.625.133,62

RÉSULTATS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par marché géographique			
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	86.173.908,75	42.886.063,38
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	6,00	5,00
Employés	90921	5,00	4,00
Personnel de direction	90931	1,00	1,00
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	1.171.953,85	955.808,14
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	6,00	5,00
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902	8,00	8,00
Employés	90922	8,00	8,00
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	974.177,89	824.405,81
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082	8,00	8,00
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		227.419,50
Produits d'exploitation non récurrents	76A		227.419,50
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		227.419,50
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	6.311,06	
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	6.311,06	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	6.311,06	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	CODES	EXERCICE
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	236.094.799,31
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR	9218	1.650.681,85

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations	9262	30.568.007,44	30.208.007,44
Créances	9292	11.718.551,41	11.757.533,33
À plus d'un an	9302	11.418.898,42	11.470.027,94
À un an au plus	9312	299.652,99	287.505,39

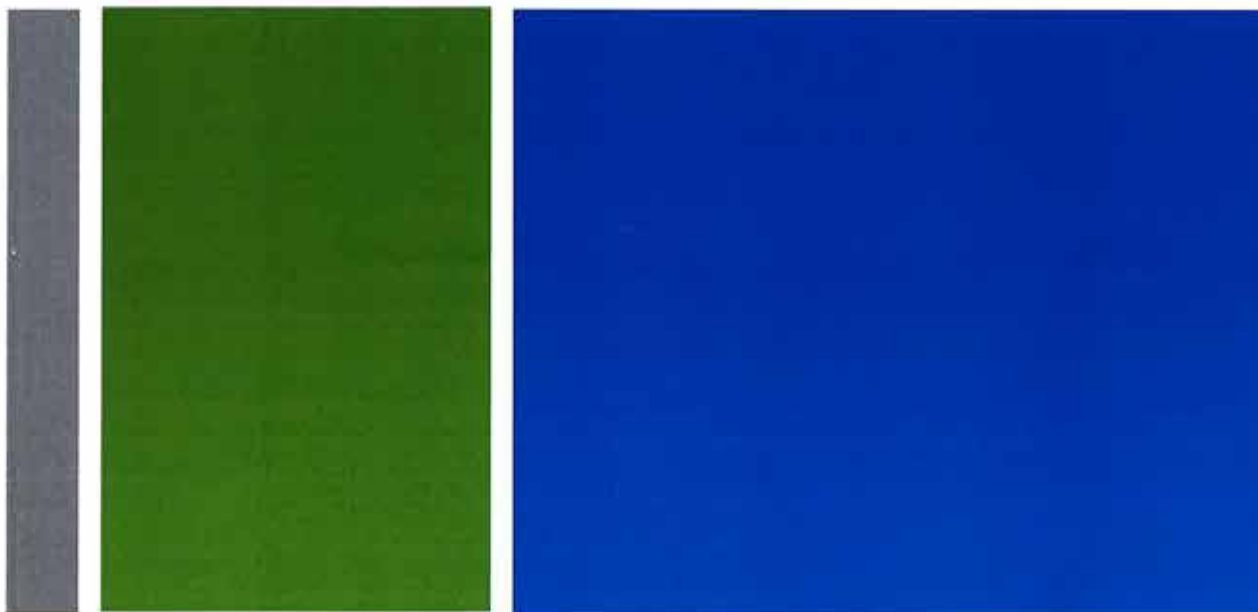
RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	CODES	EXERCICE
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	92.692,14
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	17.415,46
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	23.280,40
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	1.718,20

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice : Valeur comptable	Exercice: Juste valeur	Exercice précédent: Valeur comptable	Exercice précédent: Juste valeur
Rente Swap	Taux variable sur prêt long terme	Couverture	131191309	6.517.525,50	12.086.592,83
Rente Swap	Taux variable sur prêt long terme	Couverture	131370682	7.910.166,85	13.558.900,68
.....
.....



SOCOFE SA

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés
31 décembre 2023

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING



SOCOFE SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Socofe SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de SOCOFE durant sept exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte consolidé de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à EUR 1.306.734.460,33 et d'un compte consolidé de résultats qui se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice, part du groupe de EUR 62.485.752,45.

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-après, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.



AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aals: Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Fondement de l'opinion avec réserve

Au 31 décembre 2023, SOCOFE SA détient respectivement 29,65 % et 30,00 % des parts représentatives du capital de Publi-T SC et de Publigaz SC (« les Sociétés associées ») qu'elle reprend selon la méthode de mise en équivalence dans ses comptes consolidés.

Cette mise en équivalence s'effectue sur la base des comptes annuels statutaires des Sociétés associées, alors que l'article 3:147 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations requiert de le faire sur la base des comptes consolidés lorsque les sociétés mises en équivalence établissent des comptes consolidés.

Eu égard au fait que les comptes consolidés de Publi-T SC et de Publigaz SC ne sont pas encore disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés du Groupe SOCOFE, son Conseil d'administration a considéré les comptes annuels statutaires des Sociétés associées, afin de déterminer la valeur des sociétés mises en équivalence; ce qui est contraire au prescrit de l'article 3:147 précité.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur des participations dans les sociétés mises en équivalence, Publi-T SC et Publigaz SC, qui s'établit à EUR 704.180.476,31 au 31 décembre 2023.

Il en est de même pour la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, Publi-T SC et Publigaz SC qui s'élève à EUR 48.032.734,97 au 31 décembre 2023.



Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

A l'exception du point décrit ci-dessous, nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire comprenant notre opinion.

Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- ▶ Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

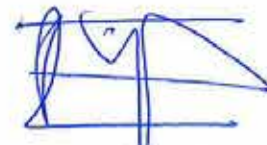
Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes consolidés.

Gosselies, 26 avril 2024

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE



THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



SOCOFÉ

À l'affût du futur.

Avenue Maurice Destenay, 13/2
4000 Liège
04 223 80 11
info@socofe.be
www.socofe.be
0472.085.439 (RPM Liège)